

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > ALKERA

---

## ALKERA



## ALKERA

Dernière mise à jour :

06.07.2021

### Herbicides

#### Protection des cultures

N° AMM :

2100138



#### Composition:

12.5 g/l

cloquintocet-mexyl

50 g/l

pinoxaden

Famille chimique:

Quinoléines

Phénylpyrazolines

#### Formulation:

EC Concentré émulsionnable

#### Mode d'action:

Post-levée des adventices

Systemique

Foliaire

Anti-graminées foliaire de sortie d'hiver pour les céréales (blés, orges,...), ALKERA présente un haut niveau d'efficacité sur ray-grass, folle-avoine et agrostis. Avec une grande souplesse d'emploi et une excellente sélectivité, ALKERA offre une excellente efficacité pour les rattrapages en sortie d'hiver.

Pour une meilleure maîtrise du désherbage, ALKERA peut s'utiliser en association avec des sulfos pour plus de souplesse, de régularité, d'efficacité et de rendement.

## Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**Blé Dur d'Hiver**

**Blé dur de printemps**

**Blé Tendre d'Hiver**

**Blé tendre de printemps**

**Epeautre**

**Graminées fourragères et à gazon porte-graine**

**Orge d'Hiver**

**Orge de printemps**

**Seigle d'Hiver**

**Triticale**



**SGH07**



**SGH08**



**SGH09**

## Classement

---

### Mention d'avertissement

Attention

---

### Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 48 Heures

---

### Mentions de danger

- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

---

### Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
  - P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
  - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
  - P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
  - P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
  - Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
  - Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
  - SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
-

## **Equipement de Protection Individuelle (EPI)**

- Pour l'opérateur, porter pendant le mélange/chargement : Gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, et un EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur, porter pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : Gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, et un EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur pendant l'application avec un tracteur avec cabine, porter une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur pendant l'application avec un tracteur sans cabine, porter une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant et des gants certifiés EN 374-3.

## **Préparation de la bouillie**

Verser ALKERA dans la cuve remplie à 50% d'eau en premier

## **Conditions particulières de mise en oeuvre**

Pour optimiser l'efficacité d'ALKERA, tenir compte des conditions climatiques : - privilégier une hygrométrie > 60-70% favorisant la pénétration du produit dans la graminée adventice. - préférer une faible rosée qui favorise la pénétration du produit à une rosée plus forte qui se comporte comme une pluie entraînant le lessivage du produit. - être attentif au vent qui crée des risques de dérive accentués lorsque les gouttelettes sont fines et la pression élevée. - préférer des températures > 8°C qui favorisent l'activité du produit. Entre 2°C et 8°C l'activité d'Axial pratic est bonne mais plus lente. Après une vague de froid, attendre quelques jours une reprise de végétation avant de traiter. Ne pas traiter des plantes asphyxiées (sols battus, gorgés d'eau par des précipitations excessives).

## **Pulvérisation**

Tenir compte des conditions climatiques pour réaliser l'application. Attention à la hauteur de la rampe pour avoir une pulvérisation parfaitement homogène et faire le bon choix de buse par rapport au risque éventuel de dérive

## **Volume d'eau**

entre 100 et 400 l /ha

## **Paramètres pression**

1,7 à 2,5 bars pour les buses à fente.

Se reporter aux indications données par le fabricant pour les buses à limitation de dérive

## **Délai sans pluie**

1 heure

## **Type de buse**

A fente

A limitation de dérive

## **Mélanges**

Respecter la réglementation en vigueur

## **Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage**

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

**EN CAS D'URGENCE :**  
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter  
le centre anti poison le plus proche**

**Puis signaler vos symptômes au réseau  
Phyt'Attitude,  N° Vert 0 800 887 887**  
(Appel gratuit depuis un poste fixe).

**Numéro d'urgence Syngenta  N° Vert 0 800 803 264**

**Renseignements techniques  N° Indigo 0 825 00 05 52**

**En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81**

#### **Premiers soins :**

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- ALKERA® - Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



#### **Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

ALKERA® - AMM N° 2100138 - Composition : 12.5 g/l cloquintocet-mexyl \* + 50 g/l pinoxaden \*\* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta. \*\* substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---